

# Santé mentale : le grand tabou des entreprises



*Résumé* : En octobre 2017, le Clubhouse France dévoile les résultats d'un baromètre sur l'emploi et la santé mentale. Objectif ? Faciliter la prise en compte de ce handicap dans les entreprises. Décryptage d'un gros tabou !

Par Handicap.fr / Aimée Le Goff, le 31-10-2017

Lieu d'entraide destiné à la réinsertion sociale et professionnelle de personnes porteuses de troubles psychiques, l'association Clubhouse France présente les résultats de son premier baromètre « Santé mentale et emploi : impacts et réalités en entreprise », lancé en janvier 2017 en partenariat avec l'institut Randstad et réalisé par l'institut Chryssippe, spécialisé dans la recherche en sciences sociales.

## Sensibiliser les entreprises

Selon un communiqué de l'association, publié mi-octobre, cette étude vise à « *faciliter la prise en compte de ce sujet dans les entreprises* ». Les répondants ont été interrogés sur leur expérience des troubles psychiques et sur les représentations de ces troubles au travail. « *Ces premiers résultats vont permettre de sensibiliser les entreprises et d'entamer une réflexion sur une meilleure prévention et un meilleur accompagnement des problèmes de santé mentale des collaborateurs* », souligne le communiqué.

## Peur de communiquer

L'étude a donc permis de dégager plusieurs constats. Il ressort notamment que seulement 40% des répondants pensent que leur entreprise prend en compte la santé mentale des collaborateurs. 80% estiment par ailleurs que les problèmes de santé mentale doivent être gérés par l'entreprise et une très large majorité (90%) des répondants considèrent qu'une personne qui souffre de troubles psychiques a sa place dans le monde du travail. En revanche, « *70% des personnes interrogées auraient peur d'en informer leur entreprise si elles étaient amenées à faire face personnellement à un problème de santé mentale* », souligne l'association, tandis que six sur dix pensent que leur entreprise ne prend pas en compte la santé mentale des collaborateurs.

## **Besoin de plus d'accompagnement**

Face à ce constat alarmant, se pose la question des pratiques managériales à mettre en œuvre. Si le baromètre révèle que 70% des répondants pensent que la prise en compte par l'entreprise a eu un impact positif pour le collaborateur et pour l'environnement professionnel des personnes concernées, seule une personne sur trois estime que la situation a été prise en compte par l'entreprise. Par ailleurs, près de 60% des managers qui ont été confrontés à la difficulté psychique d'un salarié considèrent qu'il n'a pas été accompagné. « *Quand il y a eu du soutien, cela s'est fait le plus souvent par le biais d'un suivi individualisé* », précise le communiqué.

## **Vers de nouvelles formes de management ?**

Ces données amènent aujourd'hui Clubhouse France à s'interroger sur l'avenir des pratiques de prise en charge des troubles psychiques dans l'entreprise. L'association évoque à ce sujet un « *contexte professionnel en pleine mutation* » en affirmant que les employeurs sont désormais « *confrontés à la nécessité de prendre en compte les enjeux liés à la santé mentale des salariés* ». Et s'interroge : « *Dans notre contexte d'hyper-compétitivité mondialisée, ne faudrait-il pas faire bouger les postures managériales pour mieux accompagner la fragilité ?* »

© Pict Rider / Fotolia